



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 801/2021
Date de la séance du CE: 23 juin 2021
Direction: Direction de la sécurité
N° d'affaire: 2018.POM.759
Classification: –

Autonomisation de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)

Sur proposition de la Direction de la sécurité, le Conseil-exécutif arrête:

1. Le Conseil-exécutif approuve le rapport «Autonomisation de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)».
2. Se fondant sur l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC; RSB 151.21), il propose au Grand Conseil de prendre connaissance de ce rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction de la sécurité

Pièces jointes
– Rapport du Conseil-exécutif «Autonomisation de l'Office de la circulation routière (OCRN)»
– Avant-projet d'acte normatif relatif à l'autonomisation de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)